

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 207

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.